



Paris, le Jeudi 25 Octobre 2007

## Communiqué de presse : Les franchises médicales sont un non-sens pour l'équité des soins

Cette semaine, le PLFSS 2008 est votée à l'Assemblée Nationale. L'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF), membre de la FAGE, tient à élargir sa réflexion sur ce projet. **Elle émet, en effet, des réserves quant aux franchises médicales de soins** proposées dans le cadre de cette loi. Elle estime que **ce projet va à l'encontre des valeurs éthiques et déontologiques** que tout professionnel de santé se doit de défendre pour ses patients.

Une dépense, pour sa santé, de 50 euros par an ne paraît peut-être pas excessive... **Mais il s'agit pourtant bien là d'une réelle taxe sur la maladie qui baffoue le principe de solidarité face à l'accès aux soins.** Le problème n'est pas comptable, il est bel et bien éthique! De la même façon, **la participation des patients à cet effort de solidarité ne doit pas être égale mais équitable.** Les critères sociaux ne sont quasiment pas pris en compte dans ce projet de loi.

**Il s'agit donc bien d'un non-sens.** Au nom de la solidarité pour la santé, la Ministre impose aux malades de faire plus d'efforts que les personnes bien portantes !

L'ANEMF s'est acharnée, ces dernières semaines, à défendre le système de soins français. Elle ne peut pas fermer les yeux sur le reste du PLFSS 2008... **Elle dénonce ce projet de franchise qui oblige les malades à financer la santé, plutôt que de convier l'ensemble de la société à participer à cette effort de solidarité.**

### Contacts presse :

Charles Mazeaud, Président de l'ANEMF, 06 77 66 94 78, [president@anemf.org](mailto:president@anemf.org)  
Chloé Moulin, Porte- Parole de l'ANEMF , 06 74 83 95 79, [communication@anemf.org](mailto:communication@anemf.org)